

MAIRIE DE
CHANTRAINEDEPARTEMENT DES
VOSGES
ARRONDISSEMENT D'EPINAL**CONSEIL MUNICIPAL DE CHANTRAINE****COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU 2 FEVRIER 2009**

Le conseil municipal réuni le lundi 2 février sous la présidence de Madame Claude COUSIN, doyenne d'âge, a adopté le compte administratif 2008 présenté comme suit :

BUDGET COMMUNAL

Excédent global de clôture de 113.579,89 € répartide la manière suivante :

- Section de fonctionnement : Excédent de 390.006,49 €
- Section d'investissement : Déficit de 276.426,60 €.

BUDGET DU SERVICE DES EAUX

Excédent global de clôture de 6.360,19 € réparti dela manière suivante :

- Section de fonctionnement : Excédent de 15.477,96 €
- Section d'investissement : Déficit de 9.117,77 €.

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Excédent global de clôture de 13.113,44 € réparti de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : Déficit de 5.207,65 €
- Section d'investissement : Excédent de 18.321,09 €.

Réuni sous la présidence de Monsieur François DIOT, Maire, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

- * Approbation du compte de gestion 2008.
- * Approbation quant à l'affectation des résultats de clôture 2008 comme ci-dessous.

1°/ COMMUNE :

Le compte administratif 2008 de la Commune de CHANTRAINE laisse apparaître un déficit de la section d'investissement de 276.426,60 € et un excédent de la section de fonctionnement de 390.006,49 €, d'où un résultat global de clôture excédentaire de 113.579,89 €.

Compte tenu du déficit de la section d'investissement et de la prise en compte des restes à réaliser de 2008, le besoin net de financement est de 308.126,60 €.

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement (390.006,49 €) doit faire l'objet d'une délibération par le conseil municipal et est affecté de la façon suivante :

- Une partie doit être affectée en recettes de la section d'investissement du budget 2009 au titre de financement des investissements, pour combler le déficit.
 - Compte 1068 Investissement Recettes : 308.126,60 €
- L'autre partie doit être affectée en recettes de la section de fonctionnement du budget 2009 en report à nouveau.
 - Compte 002 Fonctionnement Recettes : 81.879,89 €

Le résultat déficitaire de la section d'investissement sera reporté à la ligne 001 (dépenses d'investissement) pour 276.426,60 €.

2°/ SERVICE DES EAUX :

Le compte administratif 2008 du Service des Eaux de la Commune de CHANTRAINE laisse apparaître un déficit de la section d'investissement de 9.117,77 € et un excédent de la section de fonctionnement de 15.477,96 €, d'où un résultat global de clôture excédentaire de 6.360,19 €.

Il n'y a pas de restes à réaliser sur le budget 2008.

Compte tenu du déficit de la section d'investissement, il y a un besoin net de financement de 9.117,77 €.

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement (15.477,96 €) doit faire l'objet d'une délibération par le Conseil Municipal et est affecté de la façon suivante :

- Une partie doit être affectée en recettes de la section d'investissement du budget 2009 au titre de financement des investissements pour combler le déficit.
 - Compte 1068 Investissement Recettes : 9.117,77 €.
- L'autre partie doit être affectée en recettes de la section de fonctionnement du budget 2009, en report à nouveau pour combler le déficit.
 - Compte 002 Fonctionnement Recettes : 6.360,19 €

Le résultat déficitaire de la section d'investissement sera reporté à la ligne 001 (dépenses d'investissement) pour 9.117,77 €.

3°/ SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT :

Le compte administratif 2008 du Service de l'Assainissement de la Commune de CHANTRAINE laisse apparaître un excédent de la section d'investissement de 18.321,09 € et un déficit de la section de fonctionnement de 5.207,65 €, d'où un résultat global de clôture excédentaire de 13.113,44 €.

Il y a des restes à réaliser en investissement sur le budget 2008.

Compte tenu de l'excédent de la section d'investissement, le besoin net de financement corrigé des restes à réaliser 2008 est de 14.678,91 €.

Le résultat déficitaire de la section de fonctionnement (5.207,65 €) doit faire l'objet d'une délibération par le conseil municipal et est affecté de la façon suivante :

- Tout doit être reporté (déficit antérieur reporté) en dépenses de la section de fonctionnement du budget 2009 en report à nouveau.
 - Compte 1068 Recettes Investissement : 0,00 €
 - Compte 002 Fonctionnement Dépenses : 5.207,65 €

Le résultat excédentaire de la section d'investissement sera reporté à la ligne 001 (dépenses d'investissement) pour 18.321,09 €.

- * Fixe le taux de la vacation funéraire à 20 € à compter du 3 février 2008.
- * Fixe les nouvelles dispositions des régies de recettes « restauration scolaire et activités péri-scolaires » d'une part, « location de salles » d'autre part, à compter du 3 février 2008, en particulier la mise en place d'un terminal de paiement électronique.
- * Autorise le maire à signer un contrat d'objectifs et de moyens avec la SEM « Images-Plus » pour l'année 2009 et à engager la dépense afférente, soit 14.141 €.
- * Autorise le maire à donner l'accord de principe de la ville à « Câblimages » quant à la modernisation du réseau câblé afin que le Syndicat puisse lancer les procédures requises.
- * Autorise le maire à engager les crédits d'investissement 2009 à hauteur du quart du budget de l'année 2008.
- * Crée deux postes d'A.T.S.E.M. de 1^{ère} classe (un au 1^{er} mars 2009, un au 1^{er} septembre 2009) et fermeture de deux postes d'A.T.S.E.M. de 2^{ème} classe.
- * Autorise le maire à solliciter deux subventions auprès du Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour deux projets (Images et lecture).
- * Présentation de la remise de fourragères aux jeunes recrues du 1^{er} RTir le vendredi 6 mars à 10h30 par le correspondant-défense, Raymond Lorain.
- * Informations diverses :
 - Commission de la Forêt, du Cadre de Vie et des Travaux le vendredi 13 février à 18h30, commission de la Vie Associative le mercredi 25 février à 18 h 30, commission des Finances le jeudi 26 février à 18h30 et prochain conseil municipal décalé au lundi 9 mars 2009.